



DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ
Tél – Fax : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclairé.fr
Site : www.saintmarcelleclairé.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre 2023 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, G. GIRAUD, Mmes C. CABOUX, E. COILLARD, I. ROCCATI-BOSCH

MEMBRE EXCUSE : Mrs J.C. FRERY, T. ROCHET, T. CANAL, Mmes M. DYBOWSKY, C. ARSAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme E. COILLARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil Municipal que :

- Mr J. C. FRERY a donné pouvoir à Mr M. DURDILLY
- Mr T. ROCHET a donné pouvoir à Mme S. JACQUET
- Mr T. CANAL a donné pouvoir à Mr S. GRACIA
- Mme M. DYBOWSKI a donné pouvoir à Mme I. ROCCATI-BOSCH
- Mme C. ARSAC a donné pouvoir à Mme E. COILLARD

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 14 décembre dernier. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Guy GIRAUD sollicite la possibilité de créer un formulaire « Bon pour pouvoir » et le transmettre avec chaque convocation du Conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

Ecole – Informations diverses – Questions diverses

Monsieur le Maire fait part que Monsieur Serge GRACIA aura du retard et propose de commencer la réunion par les informations diverses afin que Monsieur GRACIA puisse prendre part à la délibération concernant la validation de l'esquisse pour le projet école.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Sécurité incendie : hameau « Le Crêt » :

Monsieur le Maire rappelle la requête des riverains du hameau « Le Crêt » concernant l'implantation d'un poteau incendie dans le hameau.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Véolia a transmis un devis pour la pose d'un poteau au virage entre les propriétés TRICAUD et BRANCHET pour un montant de 4 222,86 Euros H.T.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail transmis par Véolia qui argumente que déplacer une borne incendie coûterait plus cher que l'installation d'un nouveau poteau. Monsieur Guy GIRAUD, référent au Syndicat des Eaux, se propose pour prendre contact auprès de Véolia.

- Programmation réunions :

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur diverses réunions qui seront programmées :

- le 11 janvier 2024 à 9 heures pour le projet école avec Madame DAMETTO et HUMAN architectes ;
- le 18 janvier 2024 à 9 heures pour le lotissement Plein Sud avec le SYDER ;
- le 25 janvier 2024 à 9 heures 30 pour l'APS pour le projet école.

20 h 25 : arrivée de Monsieur Serge GRACIA

DM :

Monsieur le Maire explique que suite à des factures impayées pour le centre de loisirs en 2021, le Service de Gestion Comptable (trésorerie) demande de prévoir les crédits nécessaires pour constituer une provision sur créances d'un montant de 33 Euros.

Le Conseil municipal valide la décision modificative suivante :

- | | |
|--|------------|
| - de l'article 7067 (redevance services périscolaires) : | + 33 Euros |
| - à l'article 6817 (créances douteuses) : | + 33 Euros |

ECOLE :

- Validation esquisse :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'esquisse numéro 3 a été retenue lors du dernier conseil sous réserves :

- de la prise en compte des éléments en matière de sécurité notamment incendie.

La réunion avec le capitaine PETIT du SDMIS a eu lieu le 21 décembre 2023 en présence des architectes du cabinet HUMAN, de Madame DAMETTO (AMO) ainsi que de plusieurs conseillers municipaux notamment de la commission Urbanisme.

Il ressort de cette rencontre qu'il n'existe aucun obstacle au projet représenté par l'esquisse 3. Ainsi l'extension de la salle du niveau inférieur du bâtiment Nord est considérée en rez de jardin et permettra sans difficulté l'accueil d'une classe notamment de maternelle. Il existera deux sorties de secours à chaque extrémité donnant accès soit au jardin soit à la voie publique, permettant aux usagers de quitter le bâtiment rapidement et de se mettre à l'abri. Les options identifiées dans le cadre du projet demeurent à étudier en phase APS.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le choix définitif d'une esquisse telles qu'elles ont été présentées lors du dernier conseil.

Après débat, le Conseil municipal décide à la majorité de retenir l'esquisse 3, qui consiste :

- à la création d'une surface de 70 m² environ dont un bureau dit de direction au fond de la cour côté bâtiment Sud,
- d'un nouveau préau qui pourrait se situer côté rue,
- de la salle située au rez de jardin du bâtiment Nord qui serait agrandie de plus de 50 m²,
- la grande salle du bas qui ferait 100 m² environ, pourrait accueillir la classe de maternelle dans son entièreté,
- le rez de chaussée pourrait être réservé à l'accueil des familles et la garderie,
- le bureau dit de direction pourrait s'implanter à l'un des étages pour préserver l'espace dans la cour,
- une salle attenante au bâtiment Sud sur les places de parking pourrait être envisagée mais ce serait un coût supplémentaire.

Dans ce projet la cour de récréation serait agrandie, un escalier intérieur permettrait la liaison entre les étages et pourrait desservir le jardin.

Le prix estimatif serait de 813 800 Euros HT avec options dont 359 300 Euros de réhabilitation thermique.

Après débat, le Conseil municipal, 12 voix pour l'esquisse 3 et 2 voix pour l'esquisse 2 :

- DECIDE de valider l'esquisse 3 et d'apporter des modifications si nécessaires selon les alinéas cités supra.

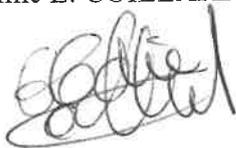
Conformément au terme du marché, le rendu APS est attendu pour le 22/01/2024.

QUESTIONS DIVERSES :

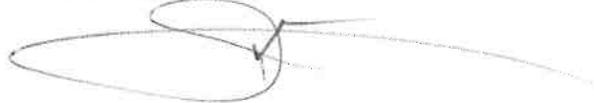
- Monsieur Guy GIRAUD suggère de solliciter les nouveaux gérants du restaurant pour les repas scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

Secrétaire de séance
Mme E. COILLARD



Le Maire
Hervé DIGAS



MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE

De: Jean Christophe FRERY <fabyjc.f@wanadoo.fr>
Envoyé: lundi 18 décembre 2023 18:56
À: MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE
Objet: Re: Conseil municipal

Bonjour,

je ne serai pas présent. Je donne mon pouvoir à Maurice DURDILLY.

Bonne journée

envoyé : 18 décembre 2023 à 11:08

de : MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE <mairie@saintmarcelleclaire.fr>

à : Hervé DIGAS <herve.digas@orange.fr>, Maurice DURDILLY <mauricedurdilly@yahoo.fr>,
Stéphanie Jacquet <stephaniejacquet@live.fr>, "svcjl@icloud.com" <svcjl@icloud.com>,
christian bel <christian.bel0@free.fr>, "fabyjc.f@wanadoo.fr" <fabyjc.f@wanadoo.fr>,
"trochet@msn.com" <trochet@msn.com>, "giraud_guy@orange.fr" <giraud_guy@orange.fr>,
Elodie COILLARD <elodieco69@gmail.com>, "c.caboux@numericable.fr"

<c.caboux@numericable.fr>, "t.canal@groupestc.fr" <t.canal@groupestc.fr>, Isabelle

ROCCATI-BOSCH <roccabosch@hotmail.fr>, Marielle DYBOWSKI

<marielle.dybowski@orange.fr>, "catherine.arsac@laposte.net" <catherine.arsac@laposte.net>

cc : "rhonenord@leprogres.fr" <rhonenord@leprogres.fr>

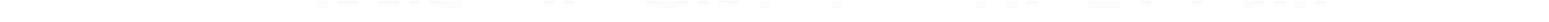
objet : Conseil municipal

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint l'ordre du jour du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Cordialement

Mairie de SAINT-MARCEL L'ECLAIRE



Faint, illegible text or markings located just below the horizontal line.

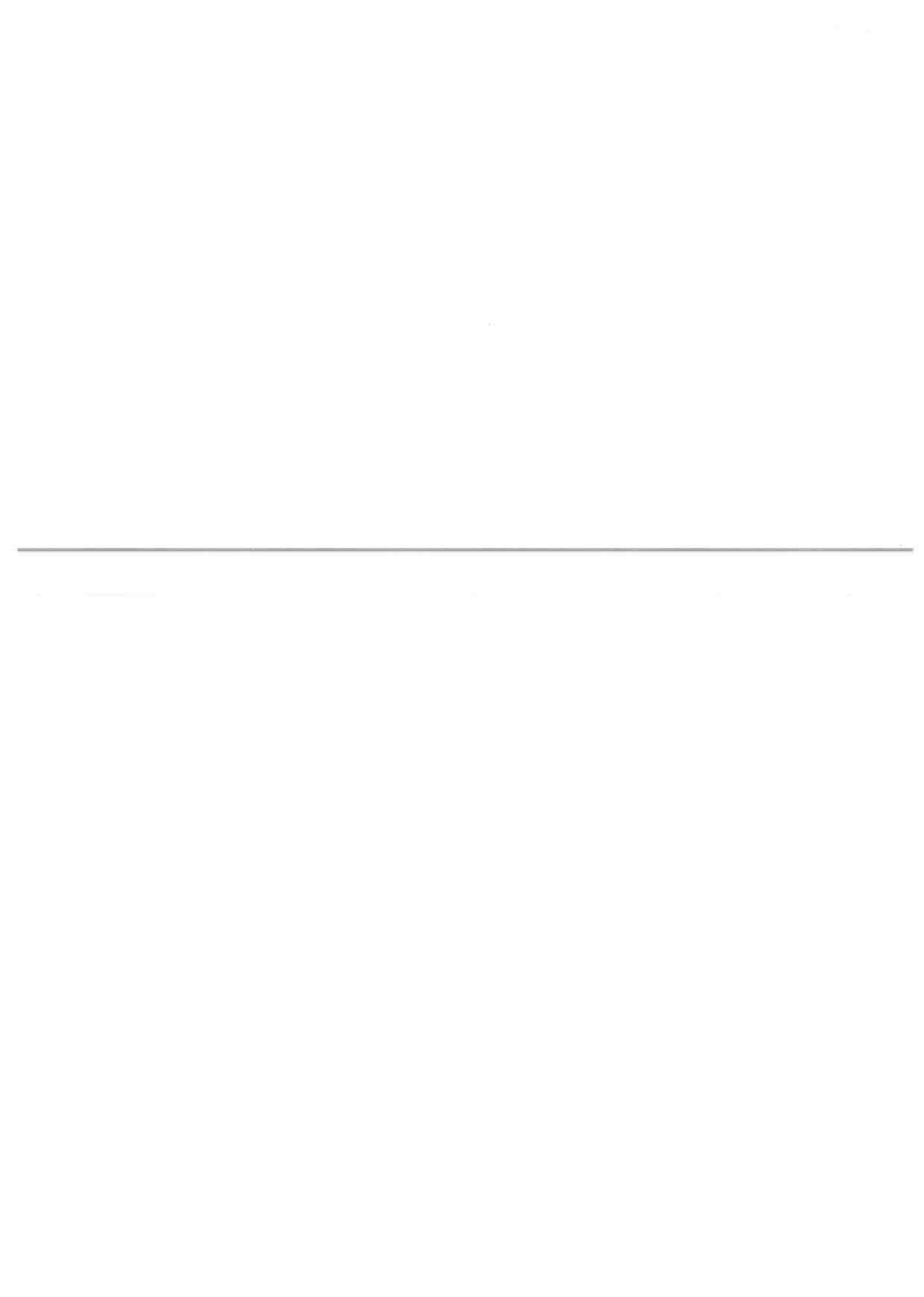
MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE

De: rochet rochet <trochet@msn.com>
Envoyé: mercredi 20 décembre 2023 11:43
À: MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE
Objet: Conseil municipal

Ne pouvant être présent pour le conseil municipal du jeudi 21 /12, je donne mon pouvoir de vote à Stéphanie Jacquet...

Thierry Rochet

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)



MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE

De: Thierry CANAL <T.Canal@endrix.com>
Envoyé: lundi 18 décembre 2023 13:10
À: MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE
Cc: Hervé DIGAS; Maurice DURDILLY; Stéphanie Jacquet; svcjl@icloud.com; christian bel; fabyjc.f@wanadoo.fr; trochet@msn.com; giraud_guy@orange.fr; Elodie COILLARD; c.caboux@numericable.fr; Isabelle ROCCATI-BOSCH; Marielle DYBOWSKI; catherine.arsac@laposte.net; rhonenord@leprogres.fr
Objet: Re: Conseil municipal

Bonjour à tous
Je ne serais pas présent le 21
Je donne mon pouvoir à Serge s'il l'accepte
Bien à tous

Envoyé de mon iPhone

Le 18 déc. 2023 à 11:08, MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE <mairie@saintmarcelleclaire.fr> a écrit :

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint l'ordre du jour du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Cordialement

Mairie de SAINT-MARCEL L'ECLAIRE
<Ordre du jour08513820231218113353.pdf>



MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE

De: Marielle DYBOWSKI <marielle.dybowski@orange.fr>
Envoyé: jeudi 21 décembre 2023 19:18
À: MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE; Hervé DIGAS; Isabelle ROCCATI BOSCH
Objet: Pouvoir à Isabelle Roccati -Bosch pour le conseil municipal ce soir

Bonsoir,

Ne pouvant être présente au conseil ce soir, je vous prie de m'en excuser.

Je donne mon pouvoir à Isabelle Roccati-Bosch pour toutes les questions qui seront abordées à ce conseil du 21/12/23.

Merci Isabelle

Bon conseil à tous

Marielle DYBOWSKI

mail transféré

De : Marielle DYBOWSKI <marielle.dybowski@orange.fr>
Envoyé : jeudi 16 novembre 2023 13:47
À : MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE <mairie@saintmarcelleclaire.fr>
Cc : "Hervé DIGAS" <herve.digas@orange.fr>; Isabelle ROCCATI-BOSCH <roccabosch@hotmail.fr>
Objet : Conseil municipal du 16/11

Bonjour,

Positive au covid, je ne pourrai malheureusement pas être présente au conseil ce 16/11.

Je donne pouvoir à Isabelle ROCCATI BOSCH pour me représenter sur l'ensemble des points qui seront évoqués.

Merci et bon conseil

Marielle DYBOWSKI

MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE

De: catherine.arsac@laposte.net
Envoyé: jeudi 21 décembre 2023 16:31
À: MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE
Objet: Pouvoir

Bonjour

Ne pouvant être présente ce soir je donne pouvoir à elodie coillard pour tout les décisions à prendre
Bonne fin de journée Catherine

